CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E184304 **VALABLE JUSQU'AU** 23/09/2024

ÉDITÉ LE **20/12/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/07/2020
Forme juridique : SASU

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DUNKERQUE 539605170

Siret : **539 605 170** **00015**

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0058307

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000005337017304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000005337017304

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/04/2022

Raison sociale : **BENOIT DELEPIERRE**

181 CHE DE LA FORGE
59190 BORRE

Téléphone : 06 21 19 50 87 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : benoit.delepierre@orange.fr

Responsabilité légale :
DELEPIERRE BENOIT BERNARD PRÉSIDENT / DELEPIERRE BENOIT BERNARD PRÉSIDENT

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/09/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	09/11/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/11/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.